

JOUR 3

Matière gestion d'entreprise / organisation

- La sous-traitance et la protection des données
- Le cloud computing: les différents types de cloud et la protection des données

Matière sécurité de l'information

- Principes de sécurité de l'information déclinés selon le guide relatif aux mesures techniques et organisationnelles du PFPDT
- Sécurité de l'accès aux données: contrôles physiques et logiques, authentification forte
- Cycle de vie des données: journalisation, pseudonymisation, anonymisation, chiffrement, sauvegarde, destruction
- Transfert des données: sécurité du réseau, chiffrement, signature, transmission
- Droits d'accès aux données: personnes concernées, procédures
- Outils: grille d'évaluation, règlement de traitement
- Atelier – étude de cas

Explication du mémoire à remettre à un enseignant dans les 30 jours

EXAMENS

JOUR 1

- Ateliers – étude de cas, questions/réponses, préparation aux examens
- Examens

LIEU ET DATES

CVCI, Chambre Vaudoise du Commerce et de l'Industrie, Avenue d'Ouchy 47, 1006 Lausanne
<http://www.cvci.ch>

Module 1:

Mardi 1^{er} mars et mercredi 2 mars 2016

Module 2:

Lundi 21 mars au mercredi 23 mars 2016

Examens:

Mardi 12 avril 2016

COÛTS DE PARTICIPATION

Modules 1 et 2, et examens CHF 4'150. –
Ce montant comprend la documentation (PDF), les collations pendant les pauses, ainsi que les repas de midi.

Chaque participant doit disposer d'un ordinateur portable ou d'une tablette sur lequel il pourra télécharger avant chaque séance les présentations et les documents importants en format PDF.

INSCRIPTION

En ligne: <http://seminaires-cui.unige.ch/cpd> au plus tard le 23 février 2016

Pour des raisons pratiques et de disponibilité, le nombre de participants est limité à 25 personnes

RENSEIGNEMENTS

Pour tous renseignements contacter Monsieur Jean Bloch, DPO Associates, au +41 79 607 65 05 ou via messagerie: aboard@unige.ch

ATTESTATION OBTENUE

Délivrance par le CUI Université de Genève d'une attestation de participation (3 ECTS) remis à chaque participant qui aura rempli les conditions requises: participation aux modules 1 et 2, réussir l'examen final et acceptation du mémoire par un enseignant



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

CENTRE UNIVERSITAIRE
D'INFORMATIQUE

seminaires-cui.unige.ch/cpd



www.dpo-associates.ch



www.cvci.ch



Formation CONSEILLER A LA PROTECTION DES DONNEES EN ENTREPRISE / DATA PROTECTION OFFICER



Formation

CONSEILLER À LA PROTECTION DES DONNÉES EN ENTREPRISE / DATA PROTECTION OFFICER

POURQUOI CETTE FORMATION

La Loi fédérale sur la protection des données (LPD) permet aux entreprises de nommer un Conseiller à la Protection des Données (CPD), en anglais *Data Protection Officer* (DPO), indépendant et d'en informer le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT). Les entreprises sont alors dispensées de l'obligation de déclarer leurs fichiers au PFPDT

Cette formation propose une approche transversale du nouveau métier de CPD / DPO, et fournit les bases indispensables aux participants pour relever le défi

COMPÉTENCES REQUISES ET TÂCHES DU CONSEILLER À LA PROTECTION DES DONNÉES

- Connaître et savoir appliquer les grands principes de la LPD
- Etre en mesure de juger si, quand et dans quelle mesure un traitement de données personnelles est susceptible de porter atteinte à la personnalité d'un individu

AVANTAGES POUR UNE ENTREPRISE DE NOMMER UN CPD

- Dispense de l'obligation de déclarer les fichiers au PFPDT
- Instauration en interne d'une culture de protection des données
- Formation et sensibilisation des collaborateurs à la protection des données
- Assurance d'une meilleure conformité légale et de la veille légale
- Mitigation des risques légaux et de réputation

OBJECTIFS

- Bonne compréhension du rôle et des tâches du CPD, conformément aux exigences de la LPD dans les trois matières suivantes:
 - juridique
 - gestion d'entreprise / organisation
 - sécurité de l'information
- Capacité de mener à bien des tâches telles que l'inventaire des fichiers et l'évaluation des risques des traitements des données personnelles du point de vue de la LPD.

- Savoir-faire pour conseiller la direction de l'entreprise et les maîtres de fichiers sur les mesures à mettre en place pour respecter la LPD
- Bonne pratique pour former et informer les collaborateurs aux exigences de la LPD
- Assister et simplifier les tâches des organes de révision

PUBLIC CIBLE

- Maîtres de fichier (MDF)
- Conseillers à la protection des données en entreprise
- Juristes d'entreprise responsables de la protection des données
- Responsables de la sécurité de l'information (RSSI)
- Responsables des ressources humaines
- Responsables de la gestion des risques
- Responsables «*compliance*»
- Auditeurs de la sécurité de l'information
- Toutes personnes intéressées par l'intégration des normes de la LPD dans l'entreprise

ENSEIGNANTS / INTERVENANTS

- **Jean Bloch**, Organisation et sécurité IT, Aud-IT Sàrl, Genève, DPO Associates
- **Isabelle Hering**, Avocate, Etude Hering, Nyon, DPO Associates
- **Claude Lachat**, CISO / RSSI, CPD / DPO, Ofac, Genève, DPO Associates
- **Philippe Oechslin**, directeur d'Objectif Sécurité SA, chargé de cours en sécurité informatique à l'EPFL
- **Gérald Page**, Avocat, Page & Partners, Genève, DPO Associates
- **Jean-Philippe Walter**, Préposé fédéral suppléant à la protection des données et à la transparence, Berne
- **Christian Flueckiger**, Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence, Docteur en droit et Avocat, Jura et Neuchâtel, Les Breuleux

PROGRAMME

Cette formation d'une durée de 6 jours se déroule en 3 parties:

- Module 1:
 - Introduction 2 jours
- Module 2:
 - Approfondissement 3 jours
- Examens:
 - Préparation aux examens et examens 1 jour

L'inscription comprend les modules 1 et 2, ainsi que les examens

Une personne ne peut passer les examens que si elle a participé aux modules 1 et 2

PROGRAMME DU MODULE 1

JOUR 1

Matière juridique

- Introduction à la LPD
- Principes du traitement des données
- Droits et obligations des différents acteurs dans la protection des données, en particulier rôle du CPD
- Documents de travail du CPD
- Cycle de vie des données
- Archivage des données
- Voies de droit et sanctions
- Intervention du Préposé fédéral suppléant à la protection des données et à la transparence, Berne
- Atelier – étude de cas

JOUR 2

Matière gestion d'entreprise / organisation

- Organisation de la protection des données pour les personnes privées et les organes fédéraux
- Pour les personnes privées, comparaison des 3 modèles, avantages et inconvénients
- Relation entre CPD et MDF, relations entre CPD et RSSI
- Stratégies d'introduction de la LPD en entreprise
- Les nouveaux rôles
- Répartition et matrice des responsabilités
- Formation, sensibilisation, veille légale
- Atelier – étude de cas

Matière sécurité de l'information

- Aperçu des risques et des attaques actuels sur internet, exemples concrets et démonstrations.

PROGRAMME DU MODULE 2

JOUR 1

Matière Juridique

- Données sensibles
- La protection des données dans le monde du travail
- Applications spécifiques : Big Data, vidéosurveillance, géolocalisation, Internet des objets (IoT), cloud computing, cryptographie, etc.
- Tâches et responsabilités du CPD
- Transfert des données à l'étranger
- Droit international
- Aspects contractuels
- Révision LDP
- Atelier – étude de cas
- Intervention du Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence, Jura et Neuchâtel

JOUR 2

- Présentation de la fonction d'audit

Matière gestion d'entreprise / organisation

- Positions / rôles du CPD et MDF dans l'entreprise
- L'indépendance du CPD
- Partage des responsabilités entre le juridique et les métiers
- Notion de fichiers selon la LPD, l'enregistrement
- Classification des données RH / LPD
- Gestion du cycle de vie des données et traitements, la problématique de l'archivage
- Organisation de la protection des données, approfondissements: le SGPD (Système de gestion de la protection des données), la gestion des risques et des non conformités, les exigences documentaires, la certification selon l'OCPD (Ordonnance sur les certifications en matière de protection des données)
- Atelier – étude de cas